

Avant de vous inscrire merci de lire attentivement cette page.

Concertience choisit d'orienter ses formations dans le cadre de la formation professionnelle continue. Nous souhaitons vous offrir des ressources qui vont vous soutenir dans vos engagements professionnels et citoyens sous toutes leurs formes (rémunérés ou bénévoles) pour : cultiver le bien-être des personnes, favoriser des choix conscients et responsables, développer des relations de qualité et de coopération, contribuer à un changement de culture là où vous êtes. Bien sûr, vous êtes une personne humaine et ces compétences vous seront utiles dans toute votre vie et toutes vos relations.

En France la formation professionnelle continue répond à des exigences strictes, que nous nous efforçons d'appliquer de notre mieux et avec intégrité. Vous pouvez contribuer à la sécurité de nos activités en remplissant avec soin le bulletin d'inscription ci-joint.

Délais d'accès aux formations

Les inscriptions sont ouvertes à partir de la publication de notre programme annuel de formation (généralement 1^{er} septembre de l'année précédente) ou de celle d'un nouveau stage.

Les inscriptions sont closes 48 heures avant le début de la formation.

Modalités d'inscription

Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée des dossiers complets, dans la limite des places disponibles :

- Pour les particuliers, bulletin d'inscription complété, chèque(s) de réservation, contrat de formation complété et signé,
- Pour les indépendants, entreprises, OPCO : bulletin d'inscription complété, convention de formation complétée et signée.

En cas de stage complet, vous serez prévenu dès réception de votre inscription.

Vous recevrez environ un mois avant le stage une confirmation d'inscription ainsi que les informations pratiques pouvant faciliter votre formation.


En général, les horaires sont de 9h 30 à 18h le 1^{er} jour et 9h à 17h 30 les jours suivants.

Pour faire un virement : RIB : 30004 01428 00010052454 09 - IBAN : FR76 3000 4014 2800 0100 5245 409 – BIC : BNPAFRPPTAS

Ensemble, vivre la CNV dans notre relation à l'argent

LA CNV SUSPENDUE

COMMENT ÇA MARCHE ?

- 

1 J'ai aimé apprendre et je souhaite partager : je fais un don
- 

2 Les dons deviennent des tickets cnv suspendue
- 

3 Je souhaite apprendre mais je suis un peu juste : j'utilise un ticket cnv suspendue

• PARTAGER LA JOIE D'APPRENDRE •

Nous nous inspirons des cafés suspendus pour vous proposer le principe de « la CNV suspendue ».

Nous espérons que cette proposition nous permettra, tous ensemble, de vivre la solidarité, de donner avec l'élan du cœur, de recevoir plus facilement du soutien quand nous en avons besoin et de vivre la CNV dans notre relation à l'argent.

Au moment de votre inscription et pendant la formation, vous pouvez acheter des tickets de « stages suspendus » d'une valeur de votre choix (10, 20 ou 30 euros ou gonettes).

Si vous avez besoin d'un tarif réduit adapté à votre situation, vous pouvez nous en faire la demande à votre inscription et nous serons heureux de vous faire bénéficier de tickets de stages suspendus si nous en avons.

Ces tickets sont disponibles au secrétariat de Concertience.

Nous acceptons la monnaie locale La Gonette (billets et numérique) !



BULLETIN D'INSCRIPTION 2022 - CONCERTIENCE

Pour vous inscrire, merci de compléter ce bulletin LISIBLEMENT et de le renvoyer à : **CONCERTIENCE, 26 rue du Sergent Michel Berthet, 69009 LYON ou secretariat@concertience.fr**

Formation et prérequis éventuels

Intitulé de la formation :

Dates :

En cas de prérequis, formations déjà suivies :
avec le(s) formateur.trice(s) :

Participant-e

NOM (Mme, M.) :

Prénom :

Email stagiaire :

Fonction :

Téléphone :

Adresse de convocation :

Code Postal :

Ville :

J'ai bien reçu et pris connaissance du règlement intérieur, des Conditions Générales de Vente (CGV) et j'en accepte les termes.

TARIFS – Merci de cocher le tarif qui vous concerne

Nous avons fixé ces tarifs pour tenter de prendre en compte les besoins de chacun, formateurs et stagiaires. En cas de besoin, merci de nous contacter.

Type d'inscription	Prix par module (tous thèmes)	2 jours	3 jours
Professionnel	Entreprise	880 €	1 320 €
	Prof libérale, associations	360 €	540 €
	Démarrage activité	274 €	411 €
Particulier	Particulier	266 €	399 €
	Montant de réservation particuliers (*)	80 €	110 €

Type d'inscription	Cursus	Bases 7 jours 2x2j +3j	Approfondissement 5 x 2,5 j + 2h	Supervision collective 7 jours
Professionnel	Entreprises	3 080 €	7 800 €	1 470 €
	Prof libérale, associations	1 260 €	3 400 €	1 470 €
	Démarrage activité	959 €	2 700 €	1260 €
Particulier	Particuliers	931 €	2 600 €	1260 €
	Montant réservation particuliers (*)	3 chèques de 90 €	1 chèque de 780 €	1 chèque de 370 €

Formation financée :

Je suis indépendant ou ma formation est prise en charge par mon employeur ou OPCO. Dans ce cas, afin d'établir la convention de formation, j'apporte les précisions suivantes :

Raison sociale : N° Siret :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Responsable de l'inscription :

Nom : Fonction :

Téléphone : Email :

Signataire de la convention de formation :

Nom : Fonction :

Dispositif : Plan de formation Contrat de professionnalisation Autre :

Nous vous enverrons une convention de formation à signer pour finaliser votre inscription.

à titre individuel. Dans ce cas je signe le contrat de formation ci-dessous et je joins **un chèque de réservation par module pour un total de € (30% du montant** - cf. tableau ci-dessus * - à l'ordre de « CONCERTIENCE » (montant dû après le délai de rétractation de 10 jours prévu par la loi).

Date et signature :

Contrat de formation professionnelle (uniquement pour les particuliers)

Nom et prénom du stagiaire :
Fonction du stagiaire :
Adresse complète du stagiaire (pour convocation et facturation) :
Titre de la formation :..... Formateur.trice(s) :
Dates de formation : , soit jours et heures (1 jour = 7 heures)
Coût total : € Montant de réservation (30 %) : €

Entre les soussignés :

l'entreprise, CONCERTIENCE, 26, rue du Sergent Michel Berthet, 69009 Lyon, représentée par Mme Françoise Keller, gérante, n° SIRET : 492 097 415 000 37, déclaration d'activité enregistrée sous le n° 82 69 09335 69 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes, ci-après désigné « l'organisme de formation »,

et **le stagiaire ayant le nom, prénom, adresse et fonction indiquées dans le cadre de haut de page**, ci-après désigné par « le stagiaire », est conclu un contrat de formation professionnelle en application des **articles L 6353-3 à L 6353-7 du Code du Travail**.

Article 1 : Objet du contrat

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation dont le titre est donné dans le cadre de haut de page. Cette formation vise à apporter un plus dans l'activité professionnelle actuelle ou future du stagiaire.

Une convocation sera envoyée aux participants 10 jours avant le début de l'action de formation.

Article 2 : Nature et caractéristiques de l'action de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de formation prévues par l'article L. 6313-1 du Code du Travail : acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances. Cette formation s'adresse à toute personne exerçant ou se destinant à exercer une activité professionnelle bénévole ou rémunérée.

Objectifs et programme : cf. programme détaillé, annexé au présent contrat.

A l'issue de la formation, une attestation sera délivrée au stagiaire. En cas d'absence d'au moins une demi-journée (sur 2 jours de stage), il ne sera pas fourni d'attestation, le module ne sera pas validé et il sera demandé au stagiaire de s'inscrire à nouveau à ce module pour accéder à la suite de la formation.

La durée de l'action est fixée à 7 heures par jour.

Article 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaire

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée, le stagiaire est informé des pré-requis demandés dans le programme détaillé.

Article 4 : Organisation de l'action de formation

L'action de formation aura dans les locaux de Concertience, à Lyon (69009), aux dates indiquées dans le cadre de haut de page. Elle est organisée pour un effectif de 20 stagiaires maximum.

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle des connaissances sont décrites dans le document « **Méthodes pédagogiques de formation Concertience** » annexé au programme détaillé et au présent contrat.

La formation est animée par des formateurs expérimentés sélectionnés par Concertience pour leurs compétences et expériences. Françoise Keller, formatrice certifiée par le CNVC® et par le Centre français de Sociocratie, coach certifiée C&T®, docteur ingénieur de l'Ecole Centrale de Paris, est coordonnatrice pédagogique de la formation. Elle a occupé pendant plus de 20 ans des postes de manager, dirigeant, en entreprise et en association. Elle dirige depuis 2006 Concertience. Les formateurs pourront être remplacés en cas de force majeure par des formateurs de même qualification et expérience. Ils pourront être assistés de formateurs en formation de formateurs.

Article 5 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article 6 : Dispositions financières et réservation

Le stagiaire a pris connaissance des CGV (<https://concertience.fr/cgv>) et en accepte les termes. En particulier :

- Le prix de l'action de formation est fixé dans le cadre de haut de page.
- Le stagiaire s'engage à verser la totalité du prix susmentionné selon les modalités de paiement suivantes : un règlement de 30% du montant de la formation, par chèque à l'ordre de Concertience, valant réservation (montant dû après le délai de rétractation de 10 jours prévu par la loi) ; le règlement du solde au plus tard le premier jour de l'action de formation.

Article 7 : Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le contrat est résilié et seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

En cas d'annulation du stage du fait du stagiaire entre 20 jours et 10 jours calendaires avant le début du stage, pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le montant des frais de réservation sera acquis à Concertience.

En cas d'annulation du stage du fait du stagiaire à moins de 10 jours calendaires de la formation, pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, l'intégralité du coût est due.

En cas d'absence partielle ou totale du stagiaire, d'annulation du stage du fait du stagiaire à moins de 10 jours calendaires de la formation, pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, l'intégralité du coût est due.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Article 8 : Propriété intellectuelle

Tous les documents élaborés par l'organisme de formation dans le cadre du présent contrat et remis au stagiaire (documents pédagogiques, fichiers...) sont réservés à l'usage interne et personnel du stagiaire. Ils ne peuvent être diffusés à, ni utilisés par une tierce partie ou le public.

Article 9 : Cas de litige

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, les Tribunaux de Lyon seront seuls compétents pour régler le litige.

Article 10 : Qualité

L'organisme de formation s'engage à délivrer une prestation de formation de qualité, conformément au décret n° 2015-790 du 30 juin 2015.

Fait en double exemplaire, à Lyon, le

Pour le stagiaire
Signature

Pour l'organisme de formation
Françoise Keller

F Keller
CONCERTIENCE

Concertience 26, rue du Sergent Michel Berthet 69009 Lyon
